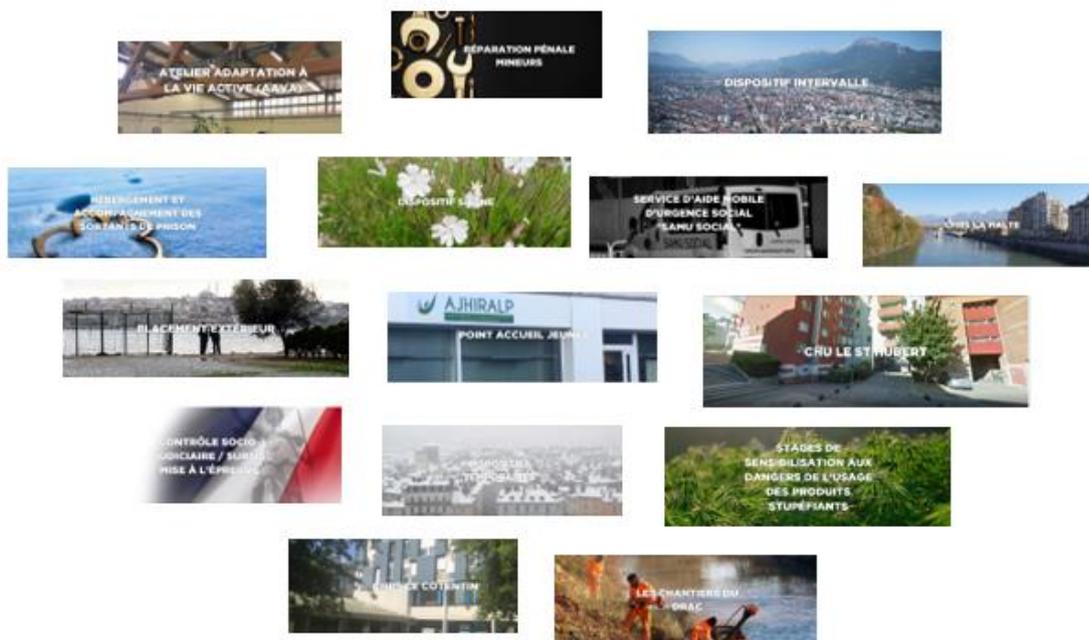




AJHIRALP

ASSOCIATION D'INSERTION SOCIALE
ET SOCIO-JUDICIAIRE

Rapport d'Activités



Année 2020



INSERTION
HÉBERGEMENT
JUSTICE
TRAVAIL

www.ajhiralp.org

SOMMAIRE

EDITO : Un mot du Vice – Président

SIEGE p1

PÔLE HEBERGEMENT INSERTION p7

PÔLE HEBERGEMENT URGENCE p12

PÔLE SOCIO JUDICIAIRE p23

CONCLUSION p28

PARTENARIATS p29

EDITO...

Un mot du Vice-Président

2020 !

L'improbable, soudain, a fait irruption intempestive dans notre réalité. Une pandémie et son acteur, un virus, sont venus brusquement frapper nos quotidiens.

Usagers et professionnels, chacun est devenu cible et victime possible d'une contamination potentiellement mortelle. Il a fallu adapter tous nos protocoles d'accueil, d'accompagnement ou d'hébergement, pour réduire toutes les expositions au virus.

Chacun s'est trouvé convoqué dans un mode de relations sociales, commandé par des gestes protecteurs et de nombreux interdits, perturbant gravement le quotidien. Il a fallu repenser rapidement les formes, sans pour autant oublier les principes guidant nos actes.

L'effort collectif a produit ses effets, dans la protection de tous et la continuité de tous nos services, sans baisse notoire de nos productions. Nous avons aussi pu nous mobiliser, et à la demande des autorités ouvrir rapidement une base d'accueil, destinée aux publics des structures atteints de la Covid.

C'est dans ce type d'adversité, que se mesurent la solidité et la fiabilité des modes de fonctionnement en place.

Nous constatons que 2020, année virale de pandémie et de mise à l'arrêt des rythmes du pays, nous aura permis de vérifier nos capacités associatives, tant dans la continuité de tous nos accueils et accompagnements, que dans la fiabilité de l'organisation de nos instances associatives.

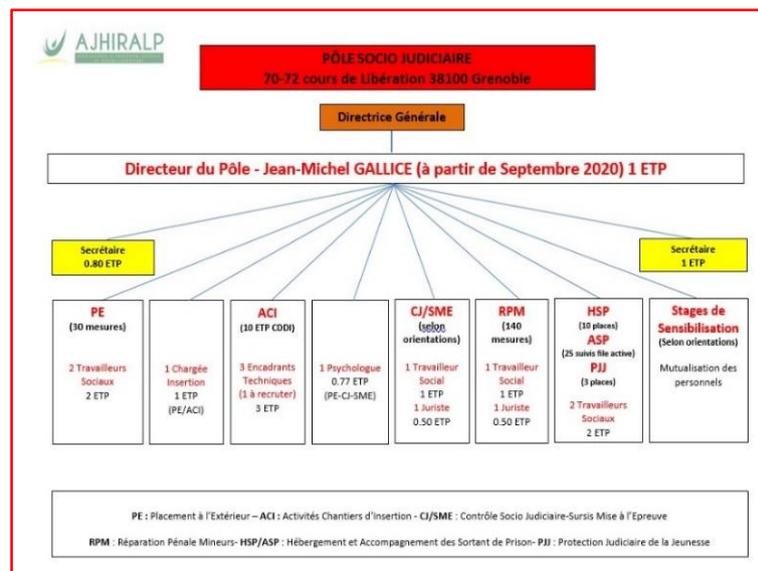
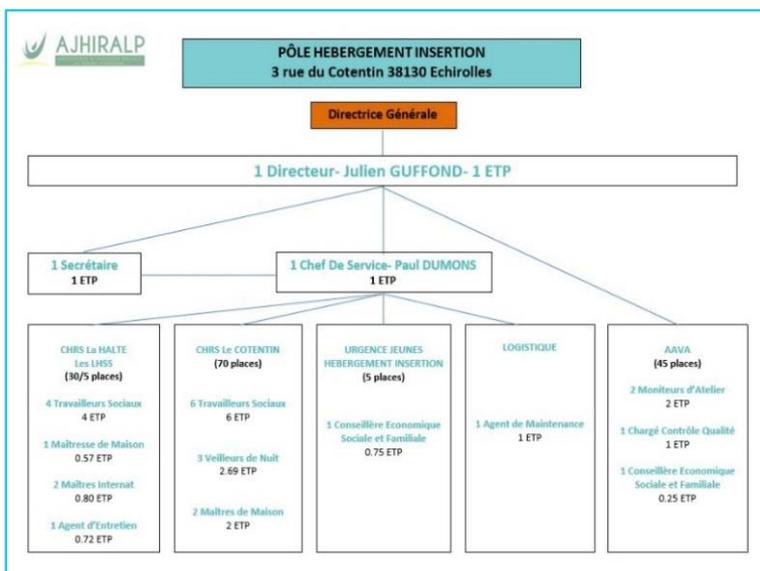
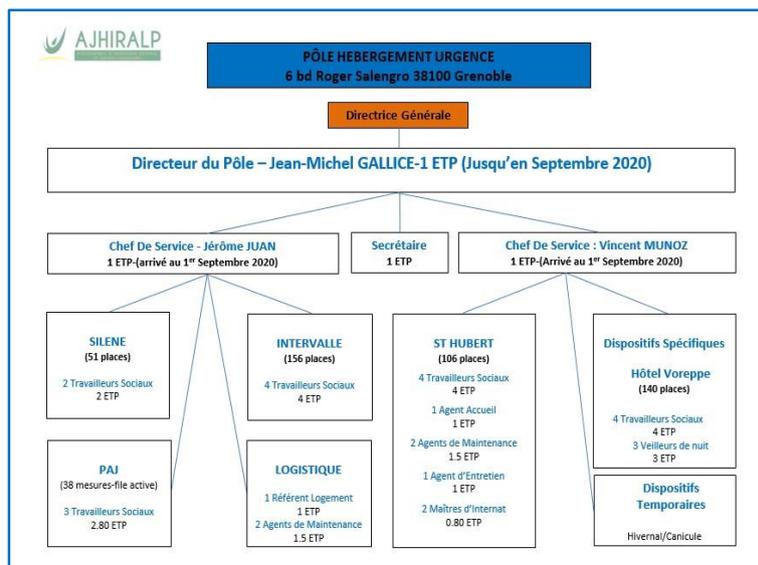
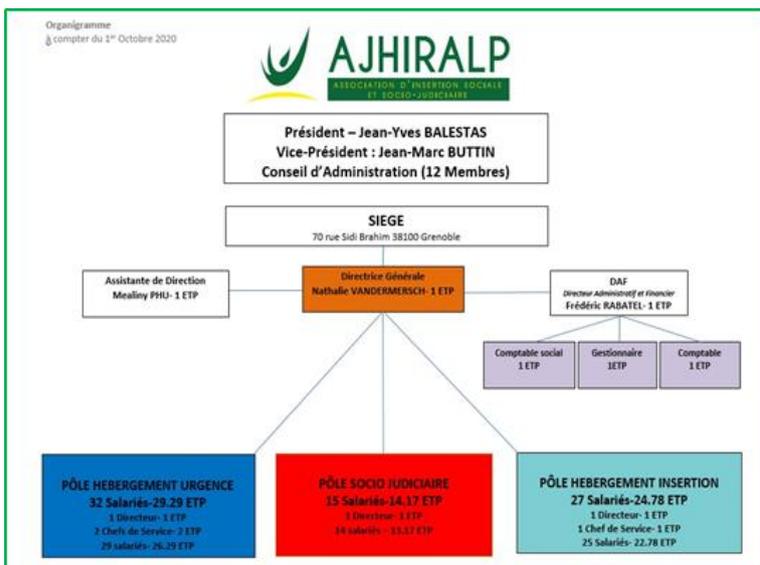
Notre activité dans ses performances, ses qualités, ses facultés réelles d'adaptation aux difficultés et imprévus dessine notre identité et nos projets.

2020 ouvre nos perspectives d'avenir !

LE SIEGE

**70 rue Sidi Brahim
38100 Grenoble**

ORGANIGRAMME 2020



Présentation du SIEGE

AJHIRALP est une association loi 1901 qui gère des établissements socio et médico sociaux (CHRS-CHU-LHSS) ainsi que des activités socio judiciaires en respectant les valeurs portées par son Conseil d'Administration

Le Siège à travers la direction générale, son personnel et sa logistique, est le lieu d'interface du politique et du technique, lieu où s'élabore la cohérence des projets, où se garantit le respect du sens donné aux actions.

Il a pour missions de :

- Mettre en œuvre le projet associatif et mener, sous l'autorité des instances dirigeantes de l'association, les travaux nécessaires à son élaboration ou son actualisation
- Participer, à partir d'une expertise reposant sur l'intervention sociale menée par les établissements et services, aux réflexions sur les politiques et leur mise en œuvre
- Contribuer à apporter des réponses circonstanciées à la commande sociale
- Animer les équipes de direction en apportant aux directeurs un soutien dans les problématiques administratives, juridiques, fiscales, politiques et pédagogiques. Promouvoir leur projet et créer une synergie entre eux. En ce sens, il réalise des prestations de services pour les structures qu'il gère : gestion des ressources humaines, pilotage administratif et juridique, gestion financière et informatique, interface technique et pédagogique.
- Adapter et anticiper les prestations à l'évolution des besoins des usagers par l'actualisation des projets d'établissements et services
- Veiller à l'efficacité des systèmes d'informations auprès des établissements et services
- Dégager des économies d'échelle, mutualiser les moyens, partager les compétences des personnels.
- Fédérer les ressources économiques et intellectuelles pour optimiser leur utilisation au mieux de l'intérêt des personnes accueillies
- Développer et renforcer les partenariats en développant un système d'information et de communication interne et externe.
- Organiser les modalités des procédures de contrôles permanents de gestion interne

Le siège est donc ainsi chargé du plan stratégique de développement associatif en référence aux orientations prises par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.

2020 aura été une année particulière, pour notre institution comme pour la planète entière.

Début Janvier nous finalisons notre changement de nom est devenions AJHIRALP, nous prolongions le travail engagé fin 2019 et finalisons notre réorganisation en structurant nos pôles d'activités et en mettant au travail la réécriture de nos projets de services.

Quelques semaines plus tard la Covid-19 est venue mettre à mal nos projets avec son cortège de confinements, de mesures sanitaires, de récession économique... Mais la vie de l'association a continué et ensemble nous avons su faire face en maintenant nos actions pour les plus exclus.

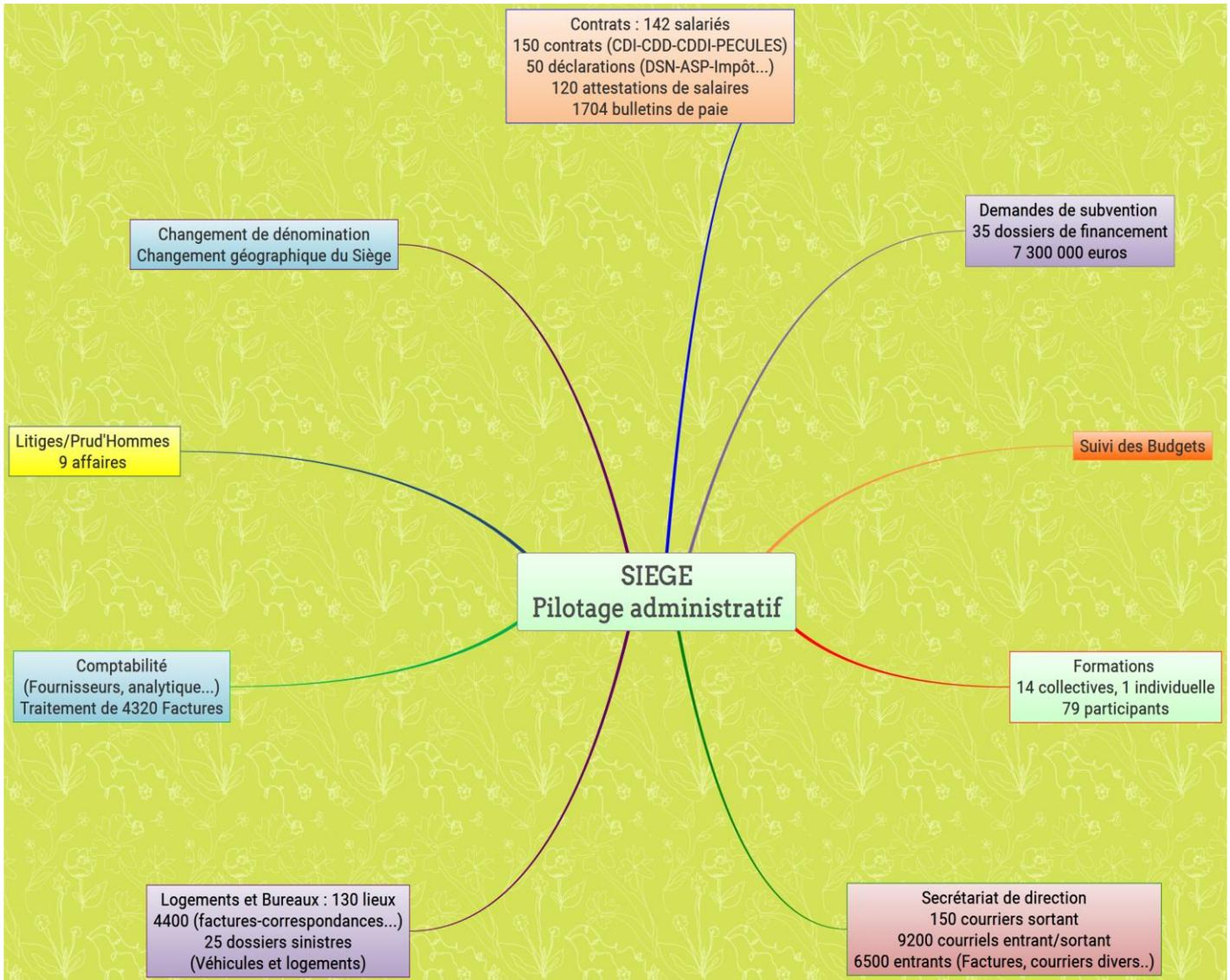
Comme l'ensemble du secteur social et médico-social, AJHIRALP a dû se réorganiser et faire face à des besoins imprévus : plan de continuité, redéploiement des personnels, ouverture de places et de structures permettant d'y accueillir les sans-abri, approvisionnement en équipements de protection dans un contexte de pénurie, nouvelle organisation du travail ...

Toutes nos activités essentielles ont été maintenues avec un accompagnement au quotidien et en présentiel. Même au plus fort de la pandémie, le SIEGE est resté ouvert pour répondre aux demandes des autorités, des services et leurs salariés, des résidents.

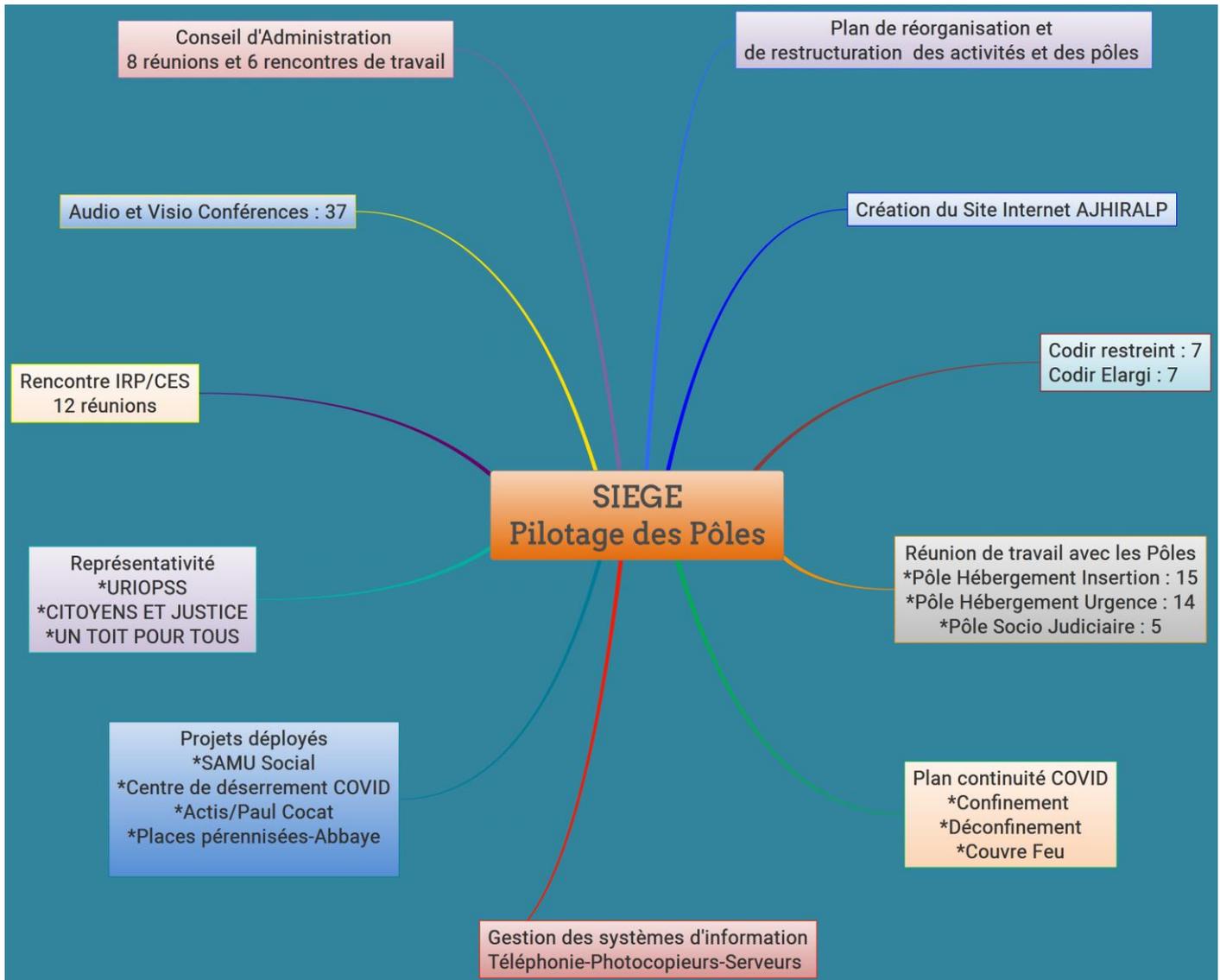
Mais 2020 a aussi été une année où l'institution a réalisé et porté de nouveaux projets.



ACTIVITES du SIEGE : Pilotage Administratif



ACTIVITES du SIEGE : Pilotage des Pôles



LE PÔLE

HEBERGEMENT INSERTION

3 rue du Cotentin
38130 Echirolles

Le Pôle Hébergement Insertion (PHI) d'Ajhiralp regroupe 6 services :

- ↗ Le CHRS le Cotentin, d'une capacité de 70 places accueillant des hommes seuls âgés de 18 à 70 ans
- ↗ Le CHRS Urgence Jeunes de 5 places, accueillant des jeunes de moins de 30 ans, situé au Cotentin.
 - ↗ Le CHRS la Halte, pourvu de 30 places accueillant des femmes seules et des familles
 - ↗ Le dispositif Lits Halte Soins Santé de 5 places situé dans les locaux de la Halte
 - ↗ L'atelier d'adaptation à la vie active (AAVA) pouvant accueillir 45 personnes
 - ↗ Le dispositif Hébergement Insertion dans le diffus (HI)

CHRS le COTENTIN :

Places installées	70
Nombre total de personnes accueillies en 2020	68
Nombre de nuitées réalisées	17570
Taux d'occupation	69%
Nombre de sorties réalisées en 2020	41



Le CHRS le Cotentin a accueilli un public d'hommes isolés pouvant cumuler diverses difficultés : manque de mobilisation dans les démarches d'insertion due à des addictions, situation administrative complexe, insuffisance de ressources pour accéder à un logement de droit commun, problèmes de santé mentale ou physique... Pour aider au mieux ces personnes à s'engager dans un parcours d'insertion, l'équipe éducative met en place un accompagnement social adapté à chaque situation. Nous avons engagé un management de proximité, des outils, et un suivi rapproché du chef de service sur chacune des situations. Grâce à cela, de nombreuses personnes présentes au Cotentin depuis des années ont pu être orientées vers du logement ou vers une structure spécialisée adaptée à leur situation.

2020 a été une année de renouveau pour le COTENTIN. Avec l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction (un chef de Service fin 2019 et un nouveau Directeur en Mars 2020), un travail de réorganisation des locaux et des pratiques professionnelles s'est engagé afin d'améliorer la qualité des prestations pour les résidents. Nous avons mis en œuvre le déménagement du service d'urgence Intervalle du 2^{ème} étage du Cotentin vers le diffus afin de recentrer notre offre d'hébergement sur ce collectif vers les hommes isolés.

La pandémie liée au COVID19 avec des périodes de confinements successives, des couvre-feu... est venue impacter notre fonctionnement entraînant une suspension des orientations affectant ainsi notre taux d'occupation.

Le travail de réorganisation engagé s'est malgré tout poursuivi et tous les outils de la Loi 2002-2 ont été actualisés.

Nous travaillons à notre nouveau projet de service, que nous espérons pouvoir achever en 2021. Cette écriture est pour nous l'occasion d'élaborer une dimension nouvelle de notre offre d'hébergement, à savoir l'accueil d'un public avec animaux.

En parallèle de ce travail de réflexion, le COTENTIN devra également entreprendre de gros travaux de réfection

HEBERGEMENT INSERTION

Le dispositif hébergement Insertion est destiné à accueillir des personnes seules orientées par le SIAO avec un accompagnement dans le logement en diffus et un accompagnement social global en partenariat avec le service SALTO, pour une dure de 6 mois renouvelable.

Les accompagnements vers le relogement ont été très soutenus, avec pour objectif de libérer tous les appartements avant fin 2020.

L'association souhaitait revoir les modalités de fonctionnement et de financement du dispositif Hébergement Insertion (HI), Pour se faire, nous avons stoppé les orientations, et les personnes accompagnées en 2020 n'ont pas été remplacées dans les logements.

Les solutions trouvées ont été en logement social, vers l'urgence pour une personne sans droit ni titre, et pour une autre personne un retour vers la famille.

Les logements une fois libérés ont été transférés à d'autres services de l'association

Places installées	5
Nombre de nuitées réalisables	1825
Nombre de nuitées réalisées	1019
Nombre de personnes accueillies	4
Nombre de personnes sorties	4



CHRS URGENCE JEUNES

Le CHRS Urgence jeunes, rattaché au CHRS le COTENTIN a été habilité en 2017 pour une capacité de 5 places.

Auparavant dans le diffus, elles sont depuis novembre 2020 installées en hébergement semi-collectif, dans des locaux qui abritaient le siège de l'association. Ce lieu d'accueil en collocation s'appelle « la Villa ». Elle a un espace commun permettant la prise de petit déjeuner en commun ainsi que des animations hebdomadaires (repas collectifs, jeux de société, discussions...)

La Villa va voir ses cinq chambres occupées dans le courant du 1^{er} trimestre 2021. Le lien avec le SIAO doit permettre de clarifier les critères d'orientation, notamment en terme de ressources. En effet, les repas ne sont pas fournis aux jeunes, et le loyer se monte à 200€ ; financé en partie par une ouverture des droits aux allocations logement. Nous souhaitons développer davantage les activités collectives, de loisirs, en lien avec les associations de quartier, les MDH.

Places installées	5
Nombre de nuitées réalisables	1825
Nombre de nuitées réalisées	1184
Nombre de personnes accueillies	8
Nombre de personnes sorties	4

L'ATELIER D'ADAPTATION A LA VIE ACTIVE (AAVA)

L'AAVA a ouvert ses portes en même temps que le CHRS le Cotentin, en 1970 pour une capacité d'accueil de 45 places. Il accueille exclusivement un public hébergé en CHRS sur le territoire de Grenoble Métropole.

86 opérateurs ont travaillé à l'AAVA en 2020 pour une durée moyenne de contrats de 8.1 mois. 12% de ces bénéficiaires ont pu accéder à un contrat de travail en sortant de ce dispositif.



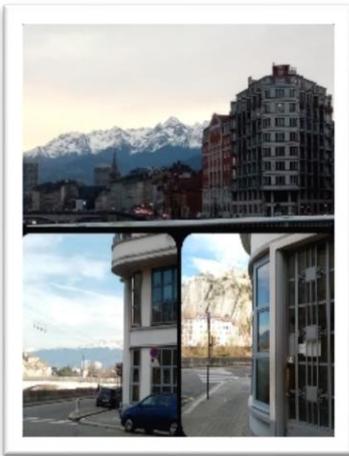
Ces hommes et ces femmes sont orientés par leur référent sociaux. Très souvent, pour des raisons de statuts ou de profil, ils ne peuvent prétendre à des dispositifs de l'IAE comme un chantier ou une entreprise d'insertion. Beaucoup des personnes travaillant à l'atelier ne parlent pas le français et sont totalement étrangères à ce qu'est le monde du travail en Europe occidentale. Dès lors, la mission des salariés permanents est de les acculturer au monde du travail, de les aider à respecter un cadre strict avec des horaires, et de les accompagner dans leur parcours d'insertion.

Pour raison sanitaire liée à la pandémie, l'atelier a été fermé pendant deux mois, ce qui a généré une perte de chiffre d'affaire de l'ordre de 35K€. L'atelier aurait probablement été à l'équilibre en 2020 sans la crise sanitaire, car malgré ce contexte, l'activité commerciale de l'année 2020 a été meilleure que celle de l'année 2019. Nous avons engagé un DLA (dispositif local d'accompagnement) pour poursuivre le développement de notre chiffre d'affaire sur 2021 et les années suivantes. L'objectif est de diversifier davantage notre portefeuille clients, car nous dépendons trop fortement d'un seul client historique.

Le système de management par la qualité a été amélioré, ce qui est indispensable pour conserver la confiance de nos clients et éviter les fortes pénalités qui s'appliqueraient en cas de non-conformité.

Nous avons brillamment obtenu le renouvellement de notre certification qualité ISO 9001/2015. Il s'agit d'un vrai plus comme argument commercial face à la concurrence des ESAT ou des centres pénitenciers.

Le projet principal sur 2021 sera de parvenir à réduire notre déficit structurel, voire à dégager un excédent, en développant notre Chiffre d'Affaire. La poursuite du DLA sur 2021 va nous y aider. Nous construisons une stratégie de développement commerciale que nous mettons en œuvre en démarchant des prospects, en nous rendant visibles sur les réseaux professionnels en ligne, en sollicitant les clients actuels pour parvenir à rencontrer des décideurs d'autres entreprises de la région. Cette dimension commerciale doit être pleinement intégrée au fonctionnement du service, pour parvenir à trouver régulièrement de nouveaux clients qui viendront combler le risque de perdre des marchés existants.



LE CHRS LA HALTE

Créé en 1997, Le CHRS la Halte est habilité pour 30 places destinées à accueillir des familles, des femmes seules ou avec enfants.

Il a accueilli en 2020, 10 ménages, dont 8 sont entrés en cours d'année.

Il s'agit de femmes seules ou avec enfants, deux couples avec enfants et un homme seul avec 1 enfant.

L'âge moyen des adultes, au nombre de 10, est de 34 ans et celui des enfants de 5 ans.

La durée moyenne de séjour est de 12 mois.

Malgré le contexte sanitaire contraignant, la vie en collectivité a pu être maintenue et les fêtes de fin d'année ont été riches en émotion avec le concours financier de la Fondation de France et les animations de l'association l'Arche de Chantal.

Six ménages sont sortis de la structure vers une solution adaptée pour 5 d'entre eux. 1 est retourné en squat.

La pandémie a eu un impact très négatif sur l'occupation de la structure. Durant plus de 2 mois, il n'y a pas eu d'orientation et par la suite, près de 50 % des orientés ont opposé un refus. Les ménages ne désirent que des logements autonomes avec possibilité de cuisiner.

Places installées	30
Nombre de nuitées réalisables	10950
Nombre de nuitées réalisées	7053
Nombre de personnes hébergées	26
Nombre de personnes sorties	13

LES LITS HALTES SOINS SANTE

Le service LHSS met en œuvre un accompagnement global pour des personnes sans domicile fixe, ayant des problèmes de santé avec parfois des pathologies lourdes mais ne relevant pas d'hospitalisation. La majorité des démarches porte sur la situation administrative, la couverture santé et le soutien à la vie quotidienne (hygiène, alimentation et surtout soin...).

En 2020, 4 hommes et 2 femmes provenant des pays hors UE ont été accueillis.

Avec des situations administratives complexes, il est difficile de trouver des solutions adaptées. Il n'y a eu qu'1 seule sortie

Les personnes accueillies bénéficient des mêmes animations que les résidents de la Halte.

Places installées	5
Nombre de nuitées réalisables	1825
Nombre de nuitées réalisées	1743
Nombre de personnes reçues	6
Nombre de sortie	1

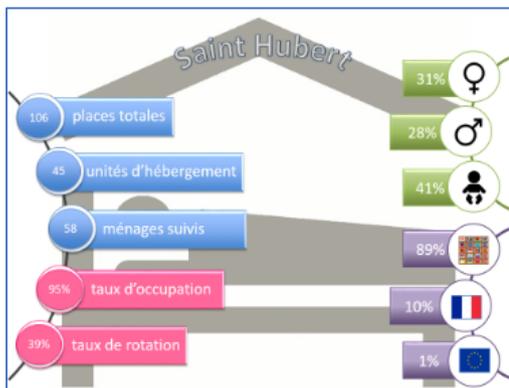
LE PÔLE
HEBERGEMENT URGENCE

6 boulevard Roger Salengro
38100 Grenoble

Le Pôle Hébergement Urgence (PHU) de l'association AJHIRALP, en 2020, regroupe plusieurs types de dispositifs :

- ❖ CHU (Centre d'Hébergement Urgence) → SAINT HUBERT, INTERVALLE et SILENE, qui sont des dispositifs d'hébergement pérenne. Les places sont ouvertes à l'année sur orientation de la Veille Sociale Départementale de l'Isère. Ils ont pour vocation d'accueillir de façon inconditionnelle et dans le cadre du **principe de continuité** des ménages sans solution d'hébergement qui bénéficieront d'une prise en charge associant diagnostic social et accompagnement permettant l'orientation vers une solution de logement / hébergement adapté à la situation du ménage.
- ❖ Dispositifs d'Urgence Hivernale saisonniers (DHU) → PERCE NEIGE, Site de PONT de CLAIX, site de MARIE REYNOARD, CADRAN SOLAIRE, HOTEL de VOREPPE. Ces sites sont ouverts en période hivernale du 1^{er} novembre au 31 mars, ces périodes peuvent être élargies à la demande des services de l'Etat. Le nombre de places est déterminé chaque année par les services de l'Etat, elles peuvent évoluer durant la période en fonction des conditions climatiques. Les DHU ont pour vocation d'accueillir de façon inconditionnelle et dans le cadre du **principe de mise à l'abri** des ménages sans solution de logement dans le cadre d'un hébergement immédiat. Ces hébergements sont cependant temporaires et des fins de prises en charge sont possibles quand les dispositifs ferment en sortie de période hivernale. En cette année particulière due à la pandémie, le site de voreppe n'a pas été fermé au 31 Mars.
- ❖ Le PHU comprend aussi un service d'accueil et d'accompagnement pour les jeunes de 18 à 25 ans → Le PAJ (Point Accueil Jeunes). Le service a en charge l'accueil et l'accompagnement des jeunes âgés de 18 à 25 ans en situation d'exclusion ou proches de l'exclusion, qui ne peuvent être pris en charge à courte échéance dans le cadre des dispositifs de droit commun. Il propose deux modalités d'intervention : des permanences d'accueil sans rendez-vous, et des mesures d'accompagnement renforcé.
- ❖ Dispositif spécifique : un site de desserrement de 44 places a été ouvert, à Pont de Claix, pour accueillir des malades de la Covid, ne relevant plus d'hospitalisation. Ce site a permis la mise en isolement et la continuité des soins pour des malades hébergés au centre d'hébergement collectif.

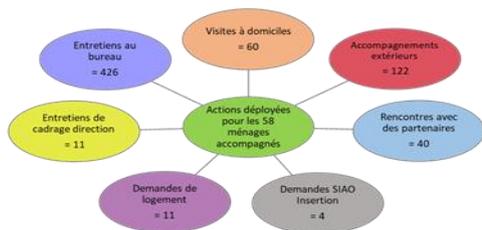




LE SAINT HUBERT

Situé à l'Isle d'Abeau, le ST HUBERT est le seul établissement de notre association, situé dans le Nord Isère, Ouvert en 2013, il est habilité pour accueillir 106 personnes. Les personnes hébergées sur le CHU Saint Hubert sont exclusivement orientées par la Veille Sociale Départementale de l'Isère, le 115. Conformément à la loi du 5 mars 2007 relative à l'application du principe de l'accueil inconditionnel, l'hébergement d'urgence Saint Hubert admet tous les publics quelle que soit leur situation administrative.

L'activité 2020 : En 2020, **58 ménages ont été accueillis**, suivis et accompagnés au sein du CHU, avec 18 entrées en cours d'année.



La pandémie de COVID a fortement impacté les chiffres concernant

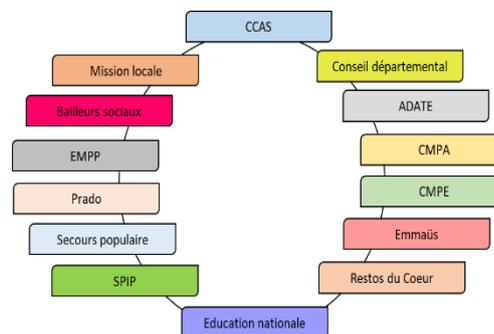
les actions déployées en 2020. Entre les confinements les restrictions sanitaires et le respect des gestes barrières, les visites à domicile ainsi que les entretiens et les accompagnements n'ont pu se faire comme

les années précédentes. Dans ces conditions particulières, les travailleurs sociaux se sont mobilisés afin de rester en lien avec l'ensemble du public accueilli et préserver les démarches entreprises dans le cadre de l'accompagnement social.

Avec 18 ménages entrés et 20 sortis cette année pour 45 unités d'hébergement, le taux de rotation s'élève à 39%. La durée de séjour moyenne des sortants est de 2 ans, résultant des situations administratives complexes à leur entrée.

Les partenariats déployés : Les associations caritatives tiennent une place importante dans le partenariat mis en œuvre à partir du CHU. La possibilité d'obtenir des colis alimentaires, des vêtements et parfois des produits plus spécifiques est une aide précieuse pour toutes les personnes sans ressources hébergées à Saint Hubert. Avec le concours du CCAS de l'Isle d'Abeau, une animation a pu être mise en œuvre pour les fêtes de fin d'année pour nos résidents, malgré le contexte sanitaire.

Nombre de nuitées possibles	38690
Nombre de nuitées réalisées	36921
Taux d'occupation	95.40 %
Nombre de ménages accueillis	58
Nombre de sorties	20

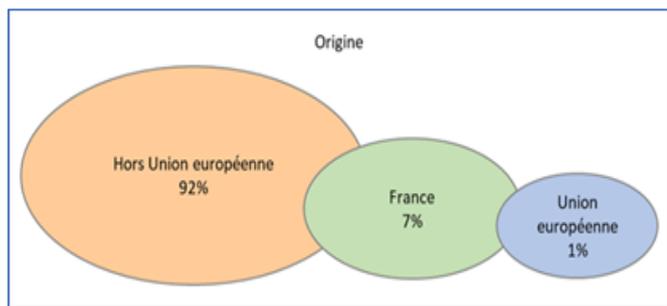
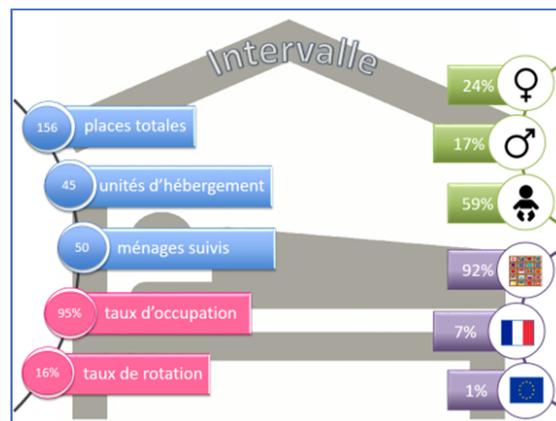


INTERVALLE

Le centre d'hébergement d'urgence Intervalle a pour objet d'accueillir, héberger et accompagner toute personne, isolée ou en famille, en situation de grande précarité.

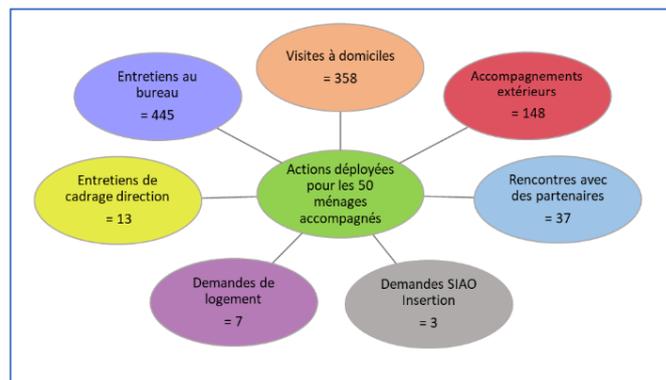
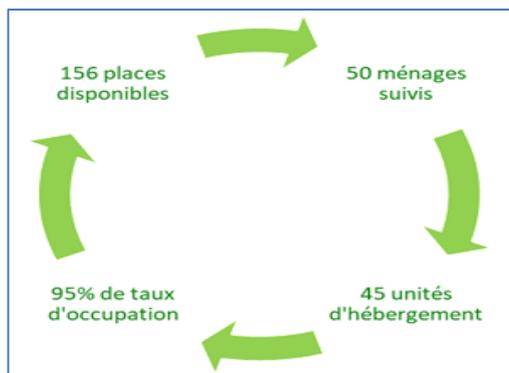
Les publics sont des hommes seuls avec ou sans enfants, des femmes seules avec ou sans enfants, des couples avec ou sans enfants vivant dans la rue, en situation de mal logement et présentant des difficultés d'ordre économique, social et/ou de santé.

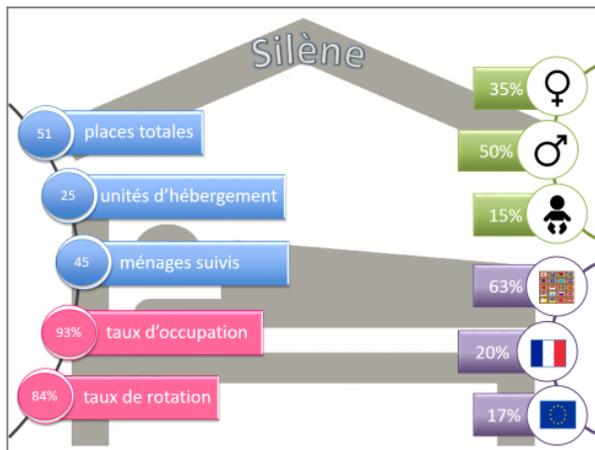
Les orientations sont réalisées par la Veille Sociale Départementale de l'Isère, « le 115 ». Certaines orientations sont réalisées par la Commission de régulation DDCS, notamment dans le cadre des sorties de dispositifs temporaires ouverts lors de la trêve hivernale.



Avec 41 ménages présents en début d'année et 9 entrées, le service a accompagné **50 ménages en 2020**. La majorité est composée de familles avec enfants, en provenance des pays hors UE. 32% sont des familles monoparentales qui expriment un sentiment d'isolement, nécessitant une écoute et un accompagnement plus soutenus.

Les périodes de confinement ne nous ont pas permis de maintenir les visites sur les hébergements. Le lien a été maintenu par des échanges téléphoniques concourant à une forme de distanciation dans la relation éducative. Malgré le contexte sanitaire peu favorable, trois moments de convivialité ont pu être organisés, à l'arrivée à la Maison Roger Rousset. En effet, 2020 a vu déménager les places Intervalles collectives en diffus. 5 ménages sont sortis en cours d'année.



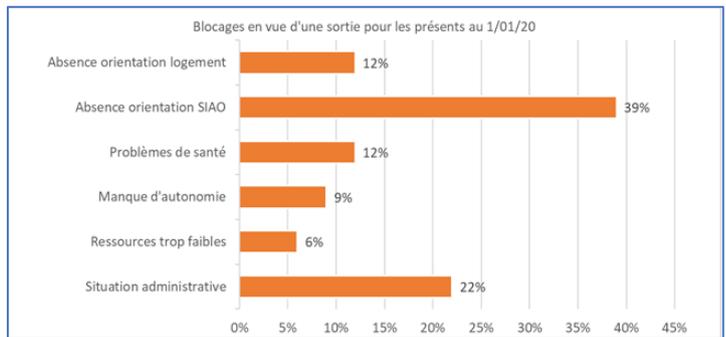


SILENE

Les missions de Silène sont : accueillir, héberger, accompagner, avec l'objectif d'amener les personnes vers une solution de logement ou d'hébergement adaptée.

Les publics sont des hommes seuls avec ou sans enfants, des femmes seules avec ou sans enfants, des couples sans enfants vivant dans la rue, en situation de mal logement et présentant des difficultés d'ordre économique, social et/ou de santé. Pour assurer une rotation sur ce dispositif, une priorisation est faite concernant l'orientation de personnes en situation de précarité avec un projet d'insertion. En 2020, nous avons accueilli plus de ménages isolés qu'en 2019.

Une des priorités de nos missions est d'accompagner et d'orienter le ménage vers un lieu d'hébergement d'insertion ou de logement, plus stable et adapté à sa situation. Mais plusieurs blocages peuvent se présenter, manque d'autonomie, manque d'orientation adaptée, et se rajoutent à cela, des situations administratives complexes en l'absence d'un titre de séjour. Des problématiques liées à la santé sont également à prendre en compte (troubles psychiques, addiction...).



Malgré tout, sur les **45 ménages suivis**, avec 19 ménages entrés et 23 sortis pour 25 unités d'hébergement, le taux de rotation sur Silène est de 84%. La priorisation d'un accueil de public de droit commun favorise la dimension de transition de l'accueil d'urgence. Les mouvements sont inexistants entre mars et mai 2020.

Le confinement et les protocoles sanitaires ont engendré une réorganisation des modalités d'accompagnement. Les liens ont été maintenus avec les personnes et nous avons répondu aux urgences par téléphone, en parallèle des accompagnements. En 2021, nous avons l'objectif de renforcer plus qu'avant les visites à domicile, de passer plus de temps sur le quotidien avec les ménages. Au-delà d'accompagner sur l'occupation du logement, ces visites ont aussi vocation à mettre en avant la dimension temporaire de ces hébergements et ainsi conserver la dynamique de projet des ménages présents.



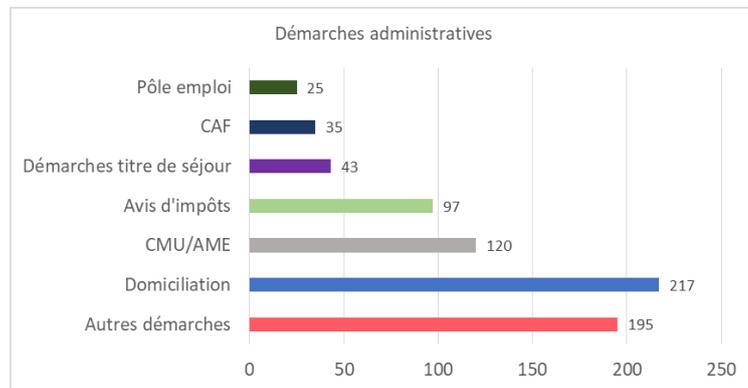
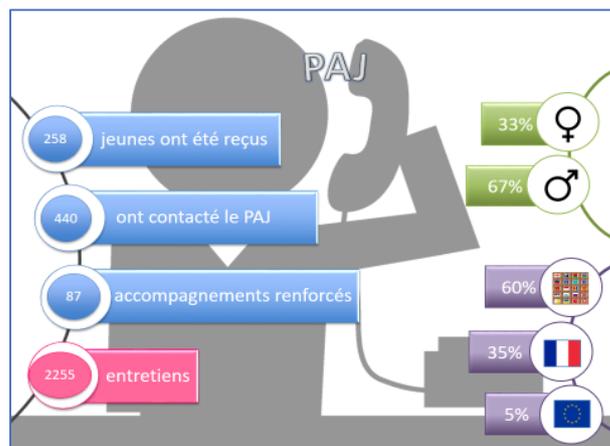
LE POINT ACCUEIL JEUNES (PAJ)

Créé en 1994, le Point Accueil Jeunes est un lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement socio-éducatif et d'orientation pour les jeunes de 18 à 25 ans. Le service propose également des mesures d'accompagnement renforcé aux jeunes en situation de droit commun et non sectorisés, c'est-à-dire n'ayant pas accès aux services d'accompagnement de droit commun (SLS).

Implantés au cœur de l'agglomération grenobloise, nous ne mettons aucune limite géographique en termes de provenance des jeunes. Seule va compter leur capacité tant matérielle que personnelle à nous rendre visite.

L'accueil s'appuie sur les principes d'inconditionnalité et d'anonymat pour les jeunes qui le souhaitent.

L'action du service est centrée sur l'insertion des jeunes reçus à partir d'une reconstruction de lien et de son ouverture à l'espace social ; insertion envisagée comme un retour ou un accès au droit commun à court ou moyen terme.



Du fait, ou malgré la crise sanitaire (fermeture du service pendant le confinement de mars – avril), les sollicitations ont fortement augmenté au cours de l'année 2020. Elle ne peut cependant constituer la seule explication. Les sorties de dispositif jeunes majeurs sont également une source d'augmentation des sollicitations (plus de 50 demandes en 2020)

Nous constatons également une précarisation des situations des jeunes accueillis du fait d'un cumul de problématiques d'hébergement, d'accès à l'emploi, de santé psychique. Ce constat est partagé par notre partenaire, la Mission Locale de Grenoble. L'absence d'hébergement stable est un frein à l'emploi pour nombre de jeunes qu'elle accueille. Sur les 440 jeunes qui ont contacté notre service, **258 jeunes ont été accueillis** au cours des **62 permanences d'accueils**, entre 1 à 5 fois. Leur demande initiale est souvent liée à l'absence d'adresse et donc au besoin de demander une élection de domicile auprès du CCAS de Grenoble.

Des rencontres avec nos partenaires directs ont été tenues en Septembre, de façon à co-construire la mise en œuvre des permanences sans RV.

BILAN DES DISPOSITIFS HIVERNAUX :

1^{er} NOVEMBRE 2019 au 31 JUILLET 2020

Conformément aux instructions ministérielles de la Direction Générale de la santé, relatives au guide national de prévention et de la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froids 2019-2020, la Direction Départementale de la Cohésion sociale du département de l'Isère a missionné l'association AJHIRALP pour répondre à la mise en œuvre du dispositif d'urgence hivernale sur le département Isérois.

Ainsi les sites suivants ont été ouverts :

- **Perce Neige** : 24 places pour personnes isolées accompagnées d'animaux
- **Cadran Solaire** : 24 places pour personnes isolées ou couples sans enfants avec animaux (2020)
- **Edelweiss Pont de Claix** : 62 places pour familles avec enfants hivernal 2019-2020
- **EPFL Marie Reynoard** : 60 places pour familles avec enfants (hivernal 2019-2020)
- **Hotel de voreppe** : 140 places familles avec enfants et personnes vulnérables (ouvert depuis l'hivernal 2019 en continuité au regard de la crise sanitaire liée à la COVID).
- **Une capacité de 100 places en gymnases** était potentiellement déployables en cas de plan grand froid.

Les missions : mise à l'abri, accueil, hébergement, évaluation, diagnostic, préconisation d'orientation vers les services de droits communs

Les Publics accueillis : personnes sans hébergement et répondant aux critères de vulnérabilité définis par le Préfet de Région. Ces personnes étaient sans domicile et/ou sans solution d'hébergement : Isolés et couples accompagnés ou non d'enfant(s) et familles avec enfants.



SITE PERCE NEIGE

1.Capacité d'accueil, localisation et horaires

Capacité d'accueil : 24 places. Au plus fort, le site de Perce Neige a hébergé 36 personnes

Localisation : 23 chemin de Ronde à Grenoble
Hébergement constitué de 15 modules Il est mis à disposition des personnes un module cuisine et des WC chimiques.

Horaires d'ouverture au public : 18h-8h30 ;
Dimanches et jours fériés.

Date d'ouverture : 01 novembre 2019

Date de fermeture : 16 juin 2020

Au 16/03/2020 le site a été ouvert en H24 pour répondre à la crise COVID 19 et au confinement imposé à l'échelle nationale

2.Particularité du public

Isolés accompagnés d'un animal,
Personnes excluent des établissements
d'hébergement.

3.L'activité 2019 -2020

Nombre de personnes accueillies : 54

Dont 4 personnes avec animaux, représentant 17 chiens.

Durée moyenne du séjour : 105 jours*

Comme les années précédentes nous constatons toujours que ce dispositif accueille en grande majorité des hommes seuls. Perce Neige a fermé le 16 juin 2020. Toutes les personnes présentes à cette date, ont été accueillies sur le dispositif d'hébergement d'urgence « le Cadran Solaire ».

SITE CADRAN SOLAIRE

1. Capacité d'accueil, localisation et horaires

Dans le cadre de la phase 3 de l'épidémie de covid-19, sur proposition de Grenoble Alpes Métropole et sur sollicitation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère, il a été décidé d'ouvrir des places d'hébergement supplémentaires, au sein d'un bâtiment désaffecté situé sur la commune de La Tronche.

Capacité d'accueil : 34 places

Localisation : 24 avenue du Maquis du Grésivaudan La Tronche.

Chambres individuelles ou collectives, cuisine partagée, sanitaires et buanderie.

Accueil du public : 24H/24H

Date ouverture : 17/04/2020

Date fermeture : 31/08/2020

2.Particularité du public

Isolés et couples sans enfant accompagnés d'un animal et personnes exclues des établissements d'hébergement.

L'hébergement est individuel pour les couples sans enfant et les hommes et/ou femmes avec chiens. Une cohabitation de deux isolé(e)s par chambre a été mise en place.

3.Activités

Nous constatons que 53% des personnes accueillies sont de nationalité française, titulaires d'un titre de séjour ou résidentes dans un pays de l'union européenne.

Pour le public de droits minorés ou en demande d'asile, il vient principalement du transfert des personnes qui étaient hébergées sur Perce Neige.

Nombre de personnes accueillies : 55 (dont personnes accompagnées d'animaux : 6)

Durée moyenne du séjour : 50 jours.

SITE EDELWEISS PONT DE CLAIX

1.Capacité d'accueil, localisation et horaires

Capacité d'accueil : 78 places

Remarque : seules 62 places ont pu être ouvertes : 3 bungalows ont été indisponibles (soient : 12 places en moins qu'initialement prévues à l'ouverture).

Localisation : Centre de vacances Marcel Paul Pont de Vannes 38800-Pont de Claix.

Site composé de mobil-home de vacances mis à disposition par la CCAS EDF. Une grande salle et une cuisine communes sont ouvertes de 6h à 21h.

Horaires d'ouverture au public : 24H/24

Date d'ouverture : Lundi 18 novembre 2019

Date de fermeture : 20 Mars 2020

2.Particularité du public

Isolées et familles avec enfants

3.L'activité 2019 -2020

Nombre de personnes accueillies : 83 (soient 21 ménages)

Durée moyenne du séjour : 76 jours

14% des ménages ont été orientés vers les dispositifs dédiés à la demande d'asile. 81% des départs sont vers l'hébergement d'urgence temporaire l'Entraide Pierre VALDO et AJHIRALP.

Le site Edelweiss Pont de Claix a fermé le 20 mars 2020, en vue de la création d'un site de desserrement, géré par l'association AJHIRALP et la Croix Rouge, pour faire face à la crise sanitaire. Toutes les personnes présentes ont été réorientées.

SITE MARIE REYNOARD

1.Capacité d'accueil, localisation et horaires

Capacité d'accueil : 60 places

Localisation : 15 rue du Conte de l'Isle Grenoble

Typologie du site : 12 modules « chambre ». Il est mis à disposition des personnes un module cuisine des modules douches et des WC chimiques. La capacité d'évacuation des eaux usées n'a pas permis l'installation d'une buanderie.

Horaires d'ouverture au public : 24H/24H

Date ouverture : 24 Décembre 2019

Date de fermeture :17 Juillet 2020

2.Particularité du public

Familles avec enfants

Difficultés de fonctionnement :

Ce mode d'hébergement s'avère difficile pour des familles constituées d'enfants en bas âge et/ou scolarisés : absence d'intimité, d'espace de travail pour les devoirs ou d'espaces de jeux.

3.L'activité 2019 -2020

Nombre de personnes accueillies : 78 soient 16 ménages, composés de 29 adultes et 49 enfants

Durée moyenne du séjour : 116 jours

Tout comme les centres d'hébergement d'urgence de Pont de Claix et de l'Hôtel de Voreppe, 94% des personnes accueillies n'ont pas la possibilité d'être orientées vers le secteur de droit commun. Seul un travail d'accompagnement sur la santé et la scolarité a pu être effectué.

Le site Marie Reynoard et la Crise sanitaire (Covid-19)

Pendant la période de confinement, le site est resté ouvert. Le suivi a été assuré par un agent de sécurité et les personnels présents d'AJHIRALP. L'accent a été mis sur les mesures sanitaires (gestes barrières, usage des masques, du gel hydro alcoolique...). **Le site de Marie REYNOARD a été fermé le 17 Juillet 2020, sans aucune remise à la rue puisque les personnes ont soit été orientées vers le site « Hôtel de Voreppe », soit vers une prise en charge hôtelière.**

SITE HOTEL DE VOREPPE

1.Capacité d'accueil, localisation et horaires

- ❖ **Capacité d'accueil** : 140 places
- ❖ **Localisation** : Parc d'activité Ile Gabourg – 21 chemin de Halage 38340 Voreppe
- ❖ **Horaires d'ouverture au public** : 24H/24H

Typologie du site : Un parc de 62 chambres louées par l'association.

Il a été mis à disposition des personnes hébergées : une salle collective d'une capacité de 60 personnes qui permet aux hébergés de se rassembler pour les repas et les temps d'animations collectifs. Un espace cuisine avec Micro-ondes, un local de rangement pour les poussettes bébés, une buanderie comprenant des machines à laver combinées sèche-linge, une chambre réservée pour les visites de la PMI.

=> A l'extérieur de l'hôtel, le parking est annexé de deux espaces verts.

2.Particularité du public

Familles avec enfants / Isolées avec enfants / Couples ou isolés en très grande vulnérabilité

3.L'activité 2019 -2020

Nombre de personnes accueillies : 328 soient 112 ménages

Nombre de sorties réalisées au 30/07/2020 : 226 personnes soient 78 ménages

Hommes	141
Femmes	187

Nous constatons que 93% des ménages accueillis étaient soit en demande soit en droit minorés. Ces situations administratives ne permettent pas à l'équipe éducative de travailler sur un accompagnement vers la sortie puisque dans le premier cas la sortie est décidée par l'OFII, et que dans le deuxième, elle n'est pas possible en raison de l'absence de situation régulière sur le territoire français.

Adultes	179
Enfants	149

La crise sanitaire liée au COVID

Au 16 mars 2020, les personnes hébergées se retrouvent confinées pendant 14 jours du fait de la découverte chez une personne hébergée d'un cas d'atteinte au Coronavirus.

Le dispositif de Voreppe est resté ouvert à la fin de la trêve hivernale 2020 pour mettre en œuvre le plan de continuité lié à la COVID-19. Outre l'accueil d'urgence des personnes non-hébergées à l'annonce du confinement national, ce dispositif a également permis de prendre en charge les ménages présents sur d'autres hébergements de mise à l'abri hivernale, qui ont dû fermer dans ce contexte de crise.

Le site de Voreppe est encore, à cette date, ouvert.

DISPOSITIF SPECIFIQUE

PONT DE CLAIX SITE COVID

Ce dispositif vise à accueillir, sur un site de vacances, les malades du coronavirus atteints de "formes simples ou modérées" et les patients asymptomatiques afin de les isoler de leur lieu d'hébergement collectif.

Capacité d'accueil : 44 places (36 malades /8 accompagnants)

Localisation : Centre de vacances Marcel Paul Pont de Vannes 38800-Pont de Claix.

Horaires d'ouverture au public : H24

Date d'ouverture : 01 avril 2020

Date de fermeture : 5 juin 2020

Nombre de personnes accueillies : **35 malades** (21 isolés et 4 familles)

Nombre de nuitées réalisées : 337

Durée moyenne de séjour : 14 jours

Toutes les personnes hébergées sur ce site ont retrouvé leurs hébergements d'origine à la sortie.

Une personne orientée vers une place en hôpital psychiatrique



LE PÔLE SOCIO JUDICIAIRE

**70-72 cours de Libération
38100 Grenoble**

Le Pôle Socio Judiciaire est composé de huit services qui s'inscrivent dans une démarche préventive de la récidive et d'insertion sociale et professionnelle. Au sein de chaque service, un accompagnement socio-éducatif voire social global est réalisé auprès des personnes orientées.

Les services :

- ↳ Le CHRS Hébergement Sortant de Prison (HSP)
- ↳ L'Accompagnement des Sortants de Maison d'Arrêt
- ↳ Le service Permanence d'Accès aux Droits à la Maison d'arrêt Grenoble-Varces
 - ↳ La Réparation Pénale Mineurs
- ↳ Le Contrôle Judiciaire Socio-Educatif et le Sursis et Mise à l'Épreuve
- ↳ Les Stages de Sensibilisation au Danger de l'Usage de Stupéfiants.
 - ↳ Le Placement Extérieur
 - ↳ L'ACI Les Chantiers du Drac

LE CHRS HEBERGEMENT SORTANT DE PRISON (HSP)

ACCOMPAGNEMENT DES SORTANT DE MAISON D'ARRET (ASMA)



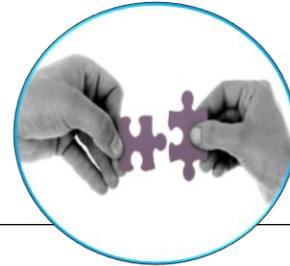
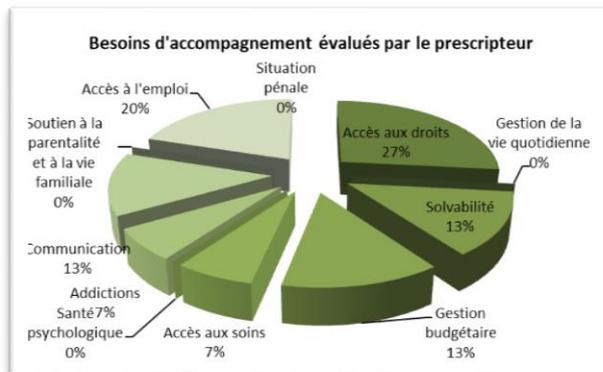
Le CHRS HSP

Le CHRS accueille et accompagne exclusivement des personnes isolées de droit commun, hommes ou femmes rencontrant une ou plusieurs des difficultés suivantes : squat ; violences conjugales ; sortie de détention ; en errance... sorties d'incarcération depuis moins de 6 mois.

Les logements sont meublés et équipés de manière à assurer le couchage et l'alimentation. Lors de l'entrée de la personne dans le logement, nous remettons un kit hygiène pour l'entretien du logement et l'hygiène intime.

En 2020, nous avons assuré l'hébergement de **12 personnes** : 2 femmes (17%) et 10 hommes (83%) pour une moyenne d'âge de 38 ans.

L'accompagnement social renforcé a permis de concrétiser l'orientation de 3 personnes sur les 4 sortant vers le logement social.



ASMA

Le service Accompagnement des Sortants de Maison d'Arrêt (ASP) est un lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement social pour des personnes sans domicile fixe ou en situation d'hébergement précaire, sorties de détention depuis moins de 6 mois.

L'objectif de l'accompagnement social global proposé est de favoriser l'insertion de la personne, principalement autour de quatre axes : L'ouverture des droits et l'accès aux ressources (RSA, CMU...) /L'insertion professionnelle /L'accès aux soins (médicaux, psychologiques et/ou psychiatriques), /L'accès à un hébergement et un logement. Ces objectifs s'appuient sur un travail socio-éducatif important, effectué avec la personne, autour de sa relation aux autres.

51% des personnes accompagnées ont trouvé le résultat escompté en venant au SMA, c'est-à-dire avoir un logement.

Places installées en file active	25
Nombre de personnes accompagnées	64
Durée moyenne de l'accompagnement	7 mois



PERMANENCE D'ACCES AUX DROITS

Deux lundis par mois, deux travailleurs sociaux du PSJ se rendent au centre pénitentiaire de Grenoble-Varces afin de tenir une permanence d'accès aux droits à l'attention des personnes incarcérées.

Ces permanences ont pour objectif d'éviter les sorties sèches de détention en permettant à la personne d'accéder aux dispositifs de droits communs, de favoriser l'insertion sociale professionnelle, le recouvrement des droits sociaux et de permettre de disposer d'un hébergement transitoire.

De par ces missions, l'objectif sous-jacent est la prévention de la récidive.

En raison de la crise sanitaire, La Maison d'arrêt a fermé ses portes durant le confinement, aussi, seules 50% des permanences ont pu être réalisées.

Nombre de permanences théoriques	24
Nombres de permanences réalisées	12
Nombre de personnes rencontrées, sur 79 convocations	34

REPARATION PENALE MINEURS

La mesure de Réparation Pénale Mineurs est une réponse de la justice à la délinquance des mineurs.

Elle est avant tout une sanction éducative prononcée à l'égard du mineur, auteur d'une infraction pénale, auquel il est proposé de réaliser une activité d'aide ou de réparation au bénéfice de la victime ou dans l'intérêt de la collectivité.

Individuellement ou en petit groupe, elle est adaptée à la capacité du jeune, au type d'infraction, à sa responsabilisation. Elle est toujours encadrée par un membre de l'équipe.

Malgré le contexte sanitaire, liée à la pandémie et malgré la suspension des activités durant le 1^{er} confinement, nous avons pu mettre en œuvre toutes les instructions de la PJJ.

Nombre de mesures habilitées	140
Nombres de mesures prises en charges en 2020	133
Nombre de mesures ordonnées en cours d'année	107
Nombre de mesures terminées en 2020	73

En septembre 2020, à la demande de la directrice de la PJJ, l'action de la RPM s'est étendue dans les secteurs du Nord-Isère et du Pays Viennois.

Ainsi dès le mois de novembre 2020, 5 mesures sur en Pays Viennois et 2 mesures sur le Nord-Isère ont pu être réalisées.



LE CONTROLE SOCIO JUDICIAIRE

Le service est missionné pour contribuer à l'application de deux types de mesures : le contrôle judiciaire socio-éducatif (CJSE) et le sursis avec mise à l'épreuve (SME).

Le CJSE est une mesure intermédiaire entre l'incarcération et la liberté. Il évite la rupture familiale, professionnelle et sociale, réduisant ainsi les risques de désinsertion. Il leur permet d'assumer la responsabilité de leur acte notamment à l'égard des victimes. L'objectif est d'assurer les garanties de représentation du mis en examen jusqu'à sa comparution devant le tribunal et proposer une prise en charge socio-éducative qui lui permettra d'infléchir sa trajectoire délictueuse.

En 2020, **139 mesures CJSE** étaient actives et 74 ont pris fin.

SURSIS ET MISE A L'EPREUVE

La mesure de sursis avec mise à l'épreuve est une peine alternative à l'incarcération assortie de mesures de contrôle, d'aide et d'obligations destinées à lutter contre les effets désocialisants des courtes peines. **5 mesures de SME** ont été prises en charge et **1 mesure de sursis probatoire** a été confiée.



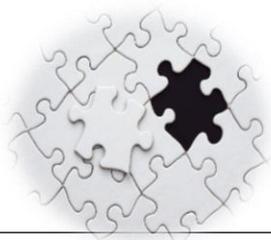
Créé en 2009, ce service permet l'animation de de 10-12 sessions par an de stages de sensibilisation à la consommation de produits stupéfiants.

Objectifs principaux : implication et responsabilisation, prise de conscience des dommages sanitaires, instauration d'une réflexion sur les incidences sociales

Les stages sont animés par l'équipe de professionnels du Pôle Socio-Judiciaire qui ont bénéficié d'une formation aux techniques d'animation de stages

Le public accueilli est constitué de stagiaires hommes ou femmes faisant l'objet d'une obligation judiciaire. Le stage est une mesure pénale, au titre de l'alternative aux poursuites ou à titre de peine.

En 2020, le contexte sanitaire lié à la pandémie n'a pas permis de réaliser toutes les sessions prévues ainsi, seules 4 sessions ont pu être organisées. Sur les 53 personnes faisant l'objet d'une obligation de stage en 2020 et orientées vers notre association, 38 personnes ont réglé les frais de stages mais seules **29 personnes** se sont présentées le jour du stage.



LE PLACEMENT A L'EXTERIEUR

La mesure de Placement Extérieur est l'une des alternatives à l'incarcération. Elle s'adresse à des détenus en fin de peine ou à des personnes libres qui effectueront la totalité de la peine en placement extérieur.

Le service Placement Extérieur accompagne les personnes condamnées en situation de détention ou dites libres (Une personne condamnée par le tribunal à une peine d'emprisonnement ferme, non mise à exécution directement en détention, est dite « libre »).

L'aménagement de peine en Placement extérieur est généralement proposé prioritairement aux personnes les plus fragiles, placées sous-main de justice.

L'accompagnement socio-éducatif est par nature renforcé et exercé au quotidien avec la personne. Son objectif principal est de préparer la sortie afin que cette dernière bénéficie de l'activation de ses droits au plan administratif, financière, médical et l'accès au logement ou à l'hébergement adapté.

Nombre de places habilitées En diffus 27 et en semi collectif 3	30
Nombres de personnes accompagnées	66
Nombre de mesures orientées en cours d'année	44
Nombre de mesures terminées en 2020	41

ATELIER CHANTIER D'INSERTION

L'ACI « Les Chantiers du Drac », permet aux personnes d'exercer une activité professionnelle, de suivre un enseignement, une formation professionnelle, de rechercher un emploi, de participer de manière essentielle à sa vie de famille, d'entreprendre un traitement médical ou de s'investir dans tout autre projet d'insertion ou de réinsertion de nature à prévenir les risques de récidive.

Situé dans l'agglomération grenobloise, ce service Chantier d'Insertion s'adresse à deux types de population :

- Aux détenus pour lesquels un projet d'insertion social et professionnel trouve sa cohérence dans l'existence de liens sociaux et/ou affectifs locaux, quels que soient le lieu de détention et la durée de la peine.
- Aux personnes en demandent d'emploi de plus de 12 mois.

Durant l'année 2020, et malgré une suspension de l'activité des Chantiers du Drac du 17 mars au 11 mai 2020, nous avons maintenus nos activités espaces verts (entretien des voiries, déchetterie, tontes...) et rénovation second œuvre (débarassage, nettoyage et petite rénovation)

35 personnes ont pu bénéficier d'un contrat d'une durée moyenne de 16.5 mois sur le Chantier du Drac, **4** personnes ont pu suivre une formation qualifiante, **10** personnes ont été recrutées en CDI ou CDD par une entreprise extérieure.

CONCLUSION

AJHIRALP a su faire face à la crise sanitaire que nous traversons tous, en adaptant et en ajustant ses modes de fonctionnement au plus près des publics accueillis.

De nombreux chantiers ont été investis (finalisation de la réorganisation par pôles, mise en conformité du cadre de travail pour les salariés et de nos établissements pour les usagers, réponses à appel à projet pour le développement de nos missions...) mais d'autres ont été suspendus au regard du contexte et ne seront finalisés qu'en 2021 (actualisation des projets de services, création du service maintenance et logistique, plan d'entretien et travaux de notre parc locatif, évolution de nos projets d'accueil, ouvertures de places supplémentaires...).

En 2021 il nous appartiendra donc de toujours veiller à la qualité des prestations que nous offrons dans le cadre de nos prises en charge. Ainsi, en lien avec les évolutions des politiques publiques, en lien avec les besoins des populations accueillies, nous serons force de proposition et porteurs, aux côtés des services de l'Etat, de toute réflexion ou nécessité de changement, de mutation ou d'adaptation de nos offres de services.

« Commence par faire le nécessaire, puis fais ce qu'il est possible de faire et tu réaliseras l'impossible sans t'en apercevoir » Saint François d'Assise

PARTENAIRES

AJHIRALP a développé un travail partenarial intense avec l'ensemble des structures et dispositifs existants sur le territoire.

Aujourd'hui l'association est l'un des acteurs principaux du dispositif de lutte contre l'exclusion sur l'agglomération Grenobloise : Elle intervient dans les domaines suivants :

- ❖ Veille sociale
- ❖ Prévention de la délinquance et de la récidive
- ❖ Réinsertion sociale et professionnelle des publics « Sous- Main de Justice », des détenus et des plus exclus
- ❖ Accompagnement socio-éducatif des personnes en grande précarité
- ❖ Hébergement d'urgence
- ❖ Hébergement transitoire et logement temporaire
- ❖ Hébergement d'insertion

Pour mener à bien ses actions AJHIRALP conventionne avec les partenaires financiers suivants :

- ❖ Direction Départementale de la Cohésion Sociale :
- ❖ Conseil Départemental de l'Isère
- ❖ Région Auvergne Rhône Alpes
- ❖ Grenoble Alpes Métropole
- ❖ Collectivités locales (CCAS de Grenoble, Mairie d'Echirolles)
- ❖ Agence Régionale de Santé (ARS)
- ❖ Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
- ❖ Ministère de la Justice
- ❖ Pôle Emploi



Elle déploie également bon nombre de partenariats dans le cadre des actions qu'elle met en œuvre avec les opérateurs ou associations ci-dessous :

- ❖ Fondation de France
- ❖ Un Toit Pour Tous
- ❖ La Banque Alimentaire de l'Isère et du Rhône
- ❖ Comité Dauphinois d'Action Socio-Educative
- ❖ Bailleurs publics : Actis, Grenoble Habitat, SDH
- ❖ Emmaus
- ❖ La Croix Rouge
- ❖ La Remise
- ❖ Cultures du Cœur
- ❖ Les Restos du Cœur
- ❖ L'Arche de Chantal
- ❖ France Bénévolat
- ❖ Caisse Centrale d'Action Sociale de EDF
- ❖ Etablissements Publics Fonciers du Dauphiné
- ❖ Commune de Meylan

AJHIRALP participe également en qualité de membre actif :

Au niveau Local :

Comité de Veille Départemental de l'Hébergement d'urgence
Commission Partenariale de Décision et d'Orientation
Commissions Locales d'Insertion de Grenoble et sa couronne
Comité Départemental de Prévention de la Délinquance
Comités Locaux de Sécurité de l'agglomération Grenobloise
Commission de Surveillance de la Maison d'Arrêt de Varcès

Au niveau National :

AJHRALP adhère aux Fédérations suivantes :

- URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux de Rhône-Alpes
- Fédération Nationale Citoyens Justice en qualité de Membre du Conseil d'Administration



ASSOCIATION AJHIRALP
70 rue Sidi Brahim 38100 Grenoble
Tél. : 04 76 23 90 64 - Fax. : 04 76 21 02 85

AJHIRALP.ORG